



ma-cantine .agriculture.gouv.fr

Réussir la transition vers une alimentation durable

Bénéficiez ainsi gratuitement :

- d'un accompagnement pour comprendre les mesures et mettre en œuvre les obligations de la loi EGALIM, complétée par loi Climat et résilience ;
- d'outils pratiques et de ressources de pilotage et de gestion : guides, suivi des achats alimentaires, suivi du gaspillage alimentaire ;
- de supports de communication et d'information pour valoriser votre engagement et vos initiatives auprès de vos convives ;
- d'un outil ergonomique de déclaration annuelle obligatoire des achats permettant l'élaboration d'un bilan statistique annuel au niveau national.

FLASHEZ-MOI



Gestionnaires,
inscrivez-vous
sur *ma cantine*
et télédéclarez
vos données
d'achat, sur
un an, durant le
premier trimestre
de l'année
suivante.

Pour plus de
renseignements :
support-egalim@beta.gouv.fr